



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUILLET 2026

Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE

Date de la convocation : 16 juillet 2026

Date de publication : 27 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Catherine PINEAU, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Emmanuel ROCHETEAU, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRÉTIEN, Daniel JOLLIT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Émilie Y-HRAH-KRONG, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Laure MAGOT, Morgane SEMERDJIAN, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Nathalie PETRAULT, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Bernard de LOYNES, Jérôme GRELET.

Absents : Frédéric BOURGET, Alain BORDAGE, Dominique ANNONIER, Maité CÔME, Tony CHEYROUSE.

Excusés : Sylvie VIVIER, Vincent TANNEAU, Alain BORDAGE, Éric PREVOST.

Pouvoirs : Laurent BALOGÉ donne pouvoir à Marie-Laure BOISSEL, Kevin GAILLARD donne pouvoir à Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI donne pouvoir à Christophe RENAUD, Guillaume MARCETEAU donne pouvoir à Émilie Y-HRAH-KRONG, Roger LARGEAUD donne pouvoir à Céline RIVOLET, Corinne GUYON donne pouvoir à Marie-Hélène ROSSI-DAUDE.

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Pascale FOUET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-200041994-20260722-DE-2026-07-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2026



DE-2026-07-23 SUBVENTION À L'ADIL POUR L'ANNÉE 2026

Rapporteur : Julien SEIGNEURET

Monsieur le vice-président délégué explique que la Communauté de communes a reçu une demande de subvention de l'ADIL des Deux-Sèvres. L'association a délivré près de 7 000 conseils gratuitement en matière d'habitat et a montré quotidiennement son engagement aux côtés des deux-sévriens. À cela s'ajoute un rôle institutionnel par sa présence au sein de commissions telles que la Commission de surendettement et la Commission de prévention des expulsions, ou sa participation au (PDHLI) Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Structuré en 2 pôles (juridiques et observations), l'ADIL des Deux-Sèvres, propose une solution logement complète aux deux-sévriens et aux collectivités territoriales. En 2025, elle a créé un observatoire des loyers avec l'appui de l'Etat.

Sur le territoire de la Communauté de communes, l'association a délivré :

- 415 consultations à destination des habitants,
- 25 consultations à destination des entreprises (études de notaires, des agents immobiliers et des entreprises du bâtiment)
- 49 consultations à destination des collectivités locales.

En outre, elle a effectué les actions suivantes :

- 4 permanences à Mes Services ayant accueilli 9 propriétaires ou locataires,
- travail effectué en partenariat avec le CIAS sur l'analyse des besoins sociaux,

- participation au forum « Vos droits et vous » à Saint-Maixent-l'Ecole, à 3 forums sur l'autonomie et 1 forum logement organisé par l'ENSOA
- 1 Comité technique Habitat indigne (OPAH)

Selon la tarification revalorisée par l'Assemblée générale du 27 mai 2024, l'association sollicite une subvention d'un montant de 4 768,14 €. Ce montant donne accès effectivement à un conseil pour les habitants ainsi que pour les collectivités, et par ailleurs à des permanences sur le territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

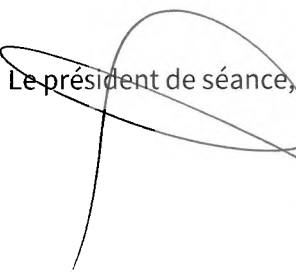
Considérant la demande de subvention de l'ADIL,

Considérant l'intérêt de cette association pour les habitants et les collectivités du territoire en matière d'habitat,

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'ACCORDER une subvention de 4 768,14 € à l'association ADIL des Deux-Sèvres,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document concernant ce dossier.

Le président de séance,




Le/la secrétaire de séance,

Fouquet